



Vol de voiture, pas de remboursement et bientôt le jugement

Par **lyly148**, le **23/03/2011** à **18:54**

Bonjour, rn
en août 2010 je me suis fait voler ma voiture(les voleurs sont entrés dans ma maison pas verrouiller pour prendre les clés) j'ai donc déposer plainte à la gendarmerie de mon canton. Deux semaine plus tard la fourrière de ma commune m'envoie un courrier précisant que ma voiture se trouve la-bas: abimé , rayures, plus d'affaires personnel a l'intérieure et une amande pour stationnement sur trottoir en prime! rn
Donc mon assurance n'a pas pris en charge le "home-jacking" et n'a rien voulu me rembourser, après plusieurs mois de recherche , les voleurs sont retrouvés et le jugement est prévu pour le 5 avril.rn
1) j'ai payer 175 euro pour récupérer ma voiture de la fourrière
2) les 150 euro pour les réparations
3) j'ai du remettre la voiture en circulation vu qu'un expert me l'avais mis épave !! rn
J'ai donc beaucoup de question et surtout besoin d'aide , rn
est ce que mon assurance aurai du me proposer une aide juridique?
comment se passe le correctionnel? rn
rn
merci par avance de votre aide

Par **mimi493**, le **23/03/2011** à **19:46**

Avez-vous demandé une aide juridique dans le cadre de la garantie défense-recours de votre contrat (s'il y en a une) ?

Par **lyly148**, le **23/03/2011** à **19:53**

non j'ai a peine 25 ans et je n'y connaissais rien jusqu'à ce tanto! mon conseiller a l'époque ne ma pas informer de mes droits donc je pensais qu'il avait raison, hors je suis totalement perdu

Par **mimi493**, le **23/03/2011** à **20:01**

Appelez-les et lisez votre contrat

Par **lyly148**, le **24/03/2011** à **12:01**

j'ai reçu un courrier "avis à victime" me convoquant d'aller au jugement, et de plus la déposition des voleurs affirmant qu'ils avaient bien volé ma voiture! rnrnest ce qu'avec ses papiers je peux allé a mon assurance prouver le vol et ainsi espérer un remboursement??